

La **Jeune Chambre Economique de Nice Côte d'Azur**, en partenariat avec le **Club de la Presse 06**, a le plaisir de vous convier personnellement à son nouveau Petit Déjeuner Débat sur le thème :

## **Port à l'Aéroport : projet d'avenir ou flop assuré ?**

**Jeudi 13 DECEMBRE 2007 de 8h00 à 10h00**

**Au Grand Hôtel ASTON, 12 avenue Félix Faure, à Nice.**

Le département des Alpes-Maritimes souhaite créer un nouveau port au large de l'aéroport de Nice, destiné à accueillir les activités commerciales, les ferries, et assurer les liaisons maritimes avec la Corse. Ce projet d'extension vient en réponse à la situation actuelle du port Lympia, jugé saturé et obsolète, et doit lui permettre de se consacrer essentiellement à la plaisance.

Les premières études de faisabilité ont été lancées en juin 2006 et les résultats devraient être connus avant la fin du premier trimestre 2008, la finalisation concrète du projet ne devrait pas voir le jour avant 2015.

Il est opportun à mi-parcours de mener une réflexion sur les impacts attendus de la réalisation de ce projet, sachant que celui-ci s'inscrit dans la constitution d'un pôle de transport situé à l'Ouest de Nice : Avec l'aéroport, situé en bord de mer, l'autoroute A8, la création dans le même secteur de la future gare TGV destinée à accueillir, en 2020, la ligne à grande vitesse Paris-Nice. Il semble important enfin de comprendre comment ce projet va s'insérer dans la première phase de la zone d'activité et d'habitations « Nice Meridia » qui va voir le jour très prochainement dans la plaine du var.

La Jeune Chambre Economique de Nice Côte d'Azur vous attend nombreux pour exprimer vos points de vue sur la question !

**Inscriptions obligatoires :**

## **Compte rendu ACL du déjeuner débat organisé par La Jeune Chambre Economique de Nice Côte d'Azur, en partenariat avec le Club de la Presse 06**

Un peu moins de 100 personnes présentes : Elus, représentants économiques, associatifs et bien sûr de la Presse.

Monsieur Alain Palacios, membre du bureau de la JCE Nice Côte d'Azur.

Il développe un objectif orienté vers la filière croisières. L'accueil de croisiéristes en tête de ligne serait une importante manne financière ? Il défend donc la création d'un port à l'aéroport.

Monsieur Eric Ciotti Député UMP, il représente Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre mer, Christian Estrosi, Président du conseil général des Alpes Maritimes.

Monsieur Ciotti défend avec véhémence la création d'un port de Commerce à l'aéroport ou à proximité.

Depuis janvier 2007 dit-il, le port est la propriété du conseil général, si nous ne faisons rien, dans 20 ans, le port ne sera pas assuré d'une grande pérennité.

Monsieur le Sénateur –Maire de Nice Jacques Peyrat : Il pose la question de la possibilité de créer un nouveau Port sur le site de l'aéroport.

Celui-ci explique qu'il était présent lors de la catastrophe de 1979. « L'impact humain, matériel et financier a été considérable : 11 morts, tout le matériel de chantier et la colline de Crémat entièrement arasée, tout cela a disparu en trois minutes. Ensuite, la ville de Nice a dû continuer à rembourser les travaux qui avaient été engagés. Il ne faut pas recommencer.

Monsieur Peyrat énumère la liste des projets à accomplir : Le contournement autoroutier de la ville de Nice, le TGV, la gare multimodale, la modification de la jetée du port Lympia,, tout ceci a un coût.

Monsieur Le Maire plaide pour un réaménagement du Port Lympia ; C'est un outil économique qui fait de par sa présence, vivre en partie la ville de Nice, il ne veut pas le voir partir ailleurs. Pour ce qui est du trafic des cimentiers, il propose de créer des silos enterrés afin de diminuer la pollution induite.

Monsieur Jean-Philippe Salducci, Président de la Station de pilotage des ports de Nice, Cannes et Villefranche.

La loi de décentralisation des ports aux collectivités, a pour objectif de donner la gestion, (aménager, exploiter) en aucun cas de créer de nouveau port, ce qui relèveront d'une décision de l'état ;

A ce jour, l'Etat ne s'est pas engagé à créer un nouveau port.

Il fait observer que généralement les Ports de Commerce sont implantés dans des sites abrités du vent.

Les données ont évolué depuis 2002, en particulier les dimensions des navires de croisières ont considérablement augmenté, ce qui leur donne une prise au vent très importante ;

Dans ces conditions, ce ne sont pas des partenaires réclamant des retours sur investissements qu'il faudrait trouver, mais des mécènes.

Le transfert au département ne veut pas dire pour autant qu'il faille continuer à gérer le port en le laissant tel quel. Il se dit favorable à un réaménagement du Port Lympia avec maintien de son activité commerce.

#### Monsieur Eric Ciotti

Trouve cette analyse déplacée, ce n'est pas un obstacle sérieux. Il évoque l'intégration de ce projet dans le cadre du l'O I N \*et fait observer que s'il intervient au nom de Monsieur Estrosi en tant que Président du Conseil Général des Alpes Maritimes, celui-ci est aussi Ministre.

\*Une demande de classement de La plaine du Var en Objectif d'Intérêt National est en cours. Le décret n'a toujours pas paru.

#### Monsieur Y responsable des cimenteries Vicat

30% de la production transit par le Port Lympia de Nice, soit 3000 camions par an.

Il est opposé au transfert de la partie commerce du port Lympia vers l'aéroport : ces 300 000 tonnes de ciment/an devraient-elles transiter par la Promenade des Anglais ? Cela engendrerait bien plus de pollution et de consommation de carburant.

Le Port Lympia est un port qui comporte une partie commerce et il tient à ce que cela le reste.

#### Monsieur Mathieu Hinchliffe responsable de l'agence SNCM (Société Nationale Maritime Corse Méditerranée).

Il pense que la compagnie aurait besoin d'une surface plus grande. La société transporte environ 800 000 passagers par an et souhaite donc la création d'un nouveau port. Toutefois il émet des réserves quant à l'implantation de celui-ci à l'aéroport: trop de vent et de houle, techniquement ce serait difficile.

D'autre part le Port Lympia est plus près de la Corse que l'aéroport, le temps de traversée serait plus long et la consommation de carburant plus importante.

#### Monsieur Bidart, président de l'association des riverains du Port Lympia.

Il est un fervent défenseur du transfert des marchandises et transit passagers vers un nouveau port à l'aéroport.

Il se plaint des pollutions de l'air et sonores qu'engendre le trafic Commerce au port Lympia. Il rappelle qu'à l'origine ce port était situé en dehors de la ville et qu'en 1960 Jean Médecin a stoppé son expansion commerciale pour transformer le quartier en quartier résidentiel.

#### Monsieur Jacques Duclos, Océanographe, pour ACL.

Monsieur Duclos a effectué des études sur l'implantation de nombreux sites portuaires dans le Monde. Il n'a jamais vu naître la création d'un port dans le delta d'un fleuve.

Depuis 1962 il a fait régulièrement des relevés bathymétriques au niveau de l'aéroport ; Il rappelle les conditions de la catastrophe de 1979 : il ne s'agit pas d'une catastrophe naturelle, ce sont bien les travaux qui en sont responsables.

. Une colline entière : la colline de Crémat a été rasée et déversée à la mer pour agrandir la surface de l'aéroport et construire une digue abri d'un port de commerce.

Des tonnes de remblais ont été déversés et pilonnés. Or la plate forme composée de poudingue et d'un remblai d'ordures ménagères, était déjà de mauvaise qualité. De plus deux nappes phréatiques souterraines issues du Var s'écoulaient vers la mer.

En tassant ces remblais, les travaux ont empêché ces nappes de se libérer à travers les sédiments, ce qui a créé une pression qui a fini par envoyer à la mer les déblais. Comme pour une avalanche de montagne, mais cette fois sous-marine, la masse de l'éboulement a grossi en descendant la pente abyssale.

Cet effondrement a provoqué un tsunami qui a atteint la côte d'Antibes.

Une enquête publique a été diligentée, puis classée sans suite. Pas de poursuites judiciaires ni de procès.

A noter que le seul témoin ( Monsieur Duclos) qui a repêché les deux seuls rescapés, n'a jamais été invité à témoigner.

Le dossier a été archivé ( aux archives départementales de Nice)

En 2002, est arrivé, un projet comportant la réfection et l'agrandissement de la digue du port Lympia de Nice (en voie d'écroulement) et le transfert des services marchandises et trafic Corse, vers un nouveau port de commerce à créer à Saint Laurent du Var.

Monsieur Duclos nous a alors alertés : les contraintes géotechniques sont les mêmes rive droite et rive gauche du delta du Var.

La plate-forme aéroportuaire est elle-même peu stable. Monsieur Duclos présente deux bœux contenant des prélèvements de sable.

([http://www.lamouettelaurentine.net/st\\_laurent\\_du\\_var/port/sable.jpg](http://www.lamouettelaurentine.net/st_laurent_du_var/port/sable.jpg))

Le premier, effectué à l'embouchure du Var, contient du sable noir. ( sable du lit du Var)

Le second prélèvement effectué sur le bord de mer à Villeneuve Loubet, contient du sable jaune-rosé, clair. Il est probable que ce sable transporté par le courant ligure provient de la plate forme de l'aéroport. ( colline de Crémat)

Le débat a permis à chacun de donner un éclairage sur ce projet de port de commerce a l'aéroport.

Les conclusions des études en cours seront connues premier trimestre 2008.

Christianne Cousinié

<http://www.lamouettelaurentine.net/>

